



électricité et gaz

**SIMPLIFIEZ- VOUS
la vie !**

GARDEZ L'ESPRIT LIBRE

Sur l'Agence En Ligne, vous pouvez demander à être alerté par email dès l'émission de votre prochaine facture et ainsi suspendre le prélèvement en cas de désaccord.

GÉREZ VOTRE BUDGET EN TOUTE SÉCURITÉ

Avec la mensualisation, vous maîtrisez votre budget en évitant des paiements plus élevés en hiver. Chaque année, un échéancier est calculé et ajusté sur la base de vos consommations annuelles précédentes.

* Appel non surtaxé, prix de la communication fixée par votre opérateur.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !
Conception graphique : Phiso Communication - Crédits photos : Adobe Stock.

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE



FINI LES CONTRAINTES

- ✓ **Plus de date limite** d'envoi à respecter
- ✓ **Plus de chèque** à remplir
- ✓ **Plus de timbre** à acheter
- ✓ **Plus de désagrément** en cas d'oubli ou d'absence prolongée



PAS DE FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

- ✓ **Le prélèvement automatique est un service gratuit**, qui peut être suspendu à tout moment.
- ✓ **La souscription du service prélèvement automatique** peut se faire gratuitement, sur simple demande :
 - via votre Agence En Ligne, sur monagence.energem.fr
 - par téléphone au 09 69 39 02 39 (appel non surtaxé, prix de la communication fixé par votre opérateur)

Deux clients sur trois ont déjà adopté ce mode de paiement. Pourquoi pas vous ?

Appelez votre conseiller énergem au

09 69 39 02 39*

www.energem.fr